DÉPANNAGE À DOMICILE : LES BONS CONSEILS DU SITE ECONOMIE.GOUV.FR

Categories: Devis, factures, Les conseils, Logement
Tags: Conseils, Tableau d'honneur



Nous publions ci-dessous l'introduction de l'article tant l'intérêt de l'article est grand. Fuite d'eau, problème de canalisation, clés oubliées à l'intérieur du logement...dans ce genre de situations les consommateurs sont souvent contraints de faire appel à un dépanneur, parfois en urgence. Malheureusement certains professionnels indélicats abusent de la situation, en surfacturant leurs prestations ou en proposant des interventions non pertinentes. On vous rappelle les choses auxquelles vous devez prêter attention lorsque vous faites appel à un dépannage à domicile !

Nous gérons régulièrement des litiges liés à ces tracas de la vie quotidienne.

Le lien ci-dessous va vous donner des informations utiles.

https://www.economie.gouv.fr/particuliers/depannage-reparation-entretien-domicile

Nous publions les grands titre de cet article.

Dépannage à domicile : de quoi parle-t-on ?

Dépannage à domicile : en tant que consommateur, à quoi devez-vous faire attention ?

Conseil n°1 : méfiez-vous des publicité/tracts relatifs au dépannage à domicile

Conseil n°2 : constituez-vous une liste d'artisans fiables à contacter, notamment pour les situations d'urgence

Conseil n°3 : en l'absence de devis, ne donnez pas votre accord au dépannage

Conseil n°4 : sachez que le professionnel doit impérativement faire apparaitre un certain nombre d'informations dans le devis

Conseil n°5 : veillez à ce que le professionnel vous remette un exemplaire du contrat

Conseil n°6 : lorsque la prestation est supérieure à 25 € TTC, le professionnel doit vous remettre une facture

Vous aurez dans l'article consultable avec le lien tous les détails.